PREFECTURE DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS

Secrétariat général pour les Affaires Régionales

2, rue Jacquemars Giélée 59039 LILLE CEDEX

décembre 2002;

ARRETE portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques de la bourloire Notre-Dame de Consolation à Tourcoing(59) REPUBLIQUE FRANCAISE

LE PREFET DE LA REGION NORD / PAS-DE-CALAIS

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 61-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n°84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 1999 portant formation de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites ;

Vu la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 3

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la bourloire Notre-Dame de Consolation présente un intérêt du point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison du témoignage de la tradition d'un jeu régional dans son architecture d'origine.

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

## ARRETE

Article 1er – Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, avec sa piste de jeu, la bourloire Notre-Dame de Consolation, située 101 rue du Pont de Neuville à Tourcoing(Nord) et figurant au cadastre section AO parcelle 285, d'une contenance de 17 ares et 35 centiares, et appartenant à l'association de gestion immobilière du diocèse de Lille, par acte de vente passé devant maître Ghesquières, notaire à Tourcoing(59) en date du 5 septembre 1975 et publié au 3<sup>ème</sup> bureau des hypothèques de Lille le 10 octobre 1975 sous le numéro de volume 1043 numéro 17. Ce bien a été intégré aux propriétés de l'association diocésaine de Lille par fusion-absortion suivant acte notarié passé le 28 décembre 2000 devant maître Blondé, notaire à Hazebrouck. L'association diocésaine de Lille est une association culturelle dont le siège se situe 68 rue Royale à Lille, constituée au terme des statuts établis sous seing privé à Lille, le 26 décembre 1925, déclarée à la préfecture du Nord en date du 30 décembre 1925 sous le numéro 1804 et publiée au journal officiel des 18 et 19 janvier 1926, numéro de SIRET 783 713 498 000 13.

Article 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.



Jean-Pierre R